

Malte, de l'Île Maurice et de nos possessions africaines, prendront les moyens que la Constitution leur fournit pour amener la législature à comprendre que c'est une mesure cruelle autant qu'impolitique de troubler ainsi les sentiments de loyauté et de joyeux dévouement éprouvés par douze millions de sujets catholiques à l'occasion de l'avènement du nouveau Souverain, en exigeant de lui une déclaration qui remplit leurs cœurs de la plus profonde amertume et d'une religieuse indignation.

Pour nous, c'est moins un sentiment de douleur personnelle pour une insulte gratuite que d'une peine profonde et durable pour l'outrage commis contre Jésus-Christ Notre-Seigneur dans ce mystère de son amour, abrégé de ses merveilles et de ses miséricordes envers les hommes, et contre Sa Mère Immaculée, qui, ici comme partout, participe à l'opprobre et aux douleurs dont on accable son divin Fils, aussi bien qu'à ses joies et à sa gloire.

Sans doute, le mal que nous déplorons est le résultat d'un anachronisme d'une loi barbare, laquelle par exception et, croyons-nous, par accident, n'a pas été révoquée ; elle n'est pas l'œuvre délibérée de législateurs modernes. Toutefois, on ne doit pas oublier que toute la responsabilité d'un acte et de ses conséquences revient à ceux qui en demandent la répétition ou y consentent ; qui tout en ayant le pouvoir de le révoquer ne le veulent pas.

Une chose qui nous encourage et nous fait espérer que ce restant d'un fanatisme haineux disparaîtra bientôt de nos lois, c'est l'attitude prise par les principaux organes de la presse politique et religieuse du pays.

Nous souvenant cependant que tout événement dépend de Dieu, et que ses miséricordes se répandent avec une plus grande abondance sur ceux qui cherchent par la prière et l'adoration à réparer et effacer les injures commises contre la divine Majesté, nous ordonnons ce qui suit :

1° Le deuxième dimanche du carême il y aura dans chaque église une communion générale de réparation ; le Saint Sacrement sera exposé de 3 hrs p. m. à 8 hrs p. m., avec procession là où la chose est possible ; on chantera ou on récitera le *Miserere*, les litanies du Saint Nom de Jésus, le Chapelet ou le *Stabat Mater*.

2° A l'avenir on fera précéder les *Louanges divines*, qu'on récite après la bénédiction, de ces mots "*En réparation.*"